

Procès-verbal et compte rendu de la séance du conseil municipal du 07 juin 2021

Date de convocation : 01 juin 2021

Le conseil municipal de la commune de Moyrazès s'est réuni, salle du conseil municipal, le sept juin deux mille vingt et un à vingt heures trente, sous la présidence de Michel ARTUS, maire.

Présents : M. ARTUS Michel, Mmes BASTIDE Noémie, BES Carole, M. BONNET Christian, Mmes ESTIVALS Marie Cécile FERLET Nicole, FOUCRAS Odile, MM. GABEN Serge, GARRIGUES Claude, Mme GARRIGUES Séverine, MM. GINESTET Jérôme, PALOUS Michel, PÉLISSIER Philippe.

Absents et représentés : M. GARRIGUES Michaël a donné pouvoir à GABEN Serge et WILFRID Marielle a donné pouvoir à ARTUS Michel.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein de l'assemblée ; et Mme Noémie BASTIDE a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.
- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de l'atelier technique municipal (prise en compte de l'étude de sol, modification du programme).
- Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- Recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.
- Rattrapage aux associations du versement de la subvention pour l'année 2020.
- Subvention Rallye Aveyron Rouergue Occitanie Edition 2021.
- Convention avec la DGFIP : adhésion PayFIP.
- Décisions modificatives budget principal et annexes.
- Renouvellement convention d'occupation précaire à Laval.

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 est adopté à l'unanimité après corrections.

Compte-rendu des décisions prises le maire dans le cadre de sa délégation

Le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions accordée par délibération du conseil municipal :

Date	Numéro	Libellés
07/06/2021	DM007	Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction neuve d'un atelier technique municipal

Avenant 1 marché de maîtrise d'œuvre pour la construction neuve d'un atelier technique municipal

Un marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction neuve d'un atelier technique municipal a été attribué par décision du maire n° DM012 du 15 octobre 2020 au groupement SARL ATELIER TRIADE / SARL CETEC pour un montant de 13 500 € HT (*Taux de rémunération de 7.50 %*).

Compte tenu des modifications suivantes :

Modification du programme :

- Création d'une surface complémentaire couverte de stockage 50m² et fermée.
Compte tenu de cette extension, le nouveau bâtiment s'implantera en limite de propriété ; il sera mitoyen au bâtiment existant voisin.
Cette mitoyenneté implique la création d'un mur coupe-feu en les deux propriétés.
- Bâtiment atelier isolé thermiquement pouvant recevoir un chauffage hors gel, suivant l'évolution de l'utilisation du bâtiment (non prévu initialement).
- Suppression du couloir de desserte des bureaux, de la zone attente public.
- Suppression de l'aire de lavage extérieur.

Prise en compte de l'étude de sol, défavorable :

- Terrassements importants compte tenu d'une zone de remblais.
- Configuration du sol peu favorable.
- Mode d'assainissement adapté suivant la nature du sol.

Nouveau Montant de travaux, phase APD : 317.000,00 € HT (à la place de 180.000,00 € HT, contractuel).

M. le maire informe l'assemblée que le montant du marché de mission de maîtrise d'œuvre – groupement SARL ATELIER TRIADE / SARL CETEC est modifié par avenant n° 1. L'incidence financière de cet avenant est une plus-value de 10 275.00 € hors taxes.

Délibération DE024

Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3, 1, 1° ;

Vu le budget communal de la commune de Moyrazès ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des espaces verts, des espaces publics et des bâtiments communaux d'une part et à l'adressage et au cimetière d'autre part ;

Entendu l'exposé et sur le rapport du Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide le recrutement :
 - d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 13 semaines allant du 8 juin 2021 au 03 septembre 2021 inclus. Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.
Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien de bâtiments et des espaces verts communaux à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires.
 - d'un agent contractuel en référence au grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 semaines allant du 9 août 2021 au 27 août 2021 inclus.
Cet agent assurera des fonctions d'agent administratif gestion du cimetière et du plan d'adressage à temps complet à hauteur de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée par référence à l'indice brut 354 majoré 332 du grade de recrutement. Ces emplois relèvent de la catégorie hiérarchique C.

- s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget,
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- précise que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Délibération n° DE025

Rattrapage aux associations de la subvention pour l'année 2020

M. le Maire expose :

Des subventions aux associations n'ont pas été versées sur l'exercice 2020.

Il propose à l'assemblée de les rattraper et de verser la subvention aux associations suivantes :

- Anim' à Moy : 305 €
- Association intercommunale promotion sportive et culturelle des quilles de huit : 160 €
- Association Sportive de Moyrazès : 305 €

Entendu l'exposé et sur proposition du maire, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de rattraper le versement de la subvention 2020 aux associations suivantes :
 - . Anim' à Moy : 305 €
 - . Association intercommunale promotion sportive et culturelle des quilles de huit : 160 €
 - . Association Sportive de Moyrazès : 305 €
- Les crédits seront inscrits au budget 2021 de la collectivité.
- Autorise M. le maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération ajournée

Subvention Rallye Aveyron Rouergue Occitanie Edition 2021

En raison de l'incertitude du déroulement de cette manifestation la délibération d'attribution de la subvention à Rallye Aveyron Rouergue Occitanie est ajournée.

Convention avec la DGFIP : adhésion PayFIP

Pas de délibération requise.

Délibération n° DE026

Budget assainissement : décision modificative budgétaire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération DE021 du 29 mars 2021 votant le budget primitif 2021 du budget assainissement, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une décision modificative budgétaire afin de procéder à un ajustement nécessaire sur les prévisions budgétaires (étude relative à l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement des hameaux d'Aigues Vives et de Rigals).

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide d'adopter la décision modificative n° 1 du budget assainissement de la commune suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 201 : Frais d'établissement	4 000.00 €	
D 203 : Frais d'études, de R&D et frai.		29 000.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	4 000.00 €	29 000.00 €
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitation	25 000.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	25 000.00 €	

Questions diverses :

Etude de travaux d'assainissement de la station d'épuration d'Aigues Vives : la Commune de Moyrazès doit déposer avant fin septembre 2021 le DCE (dossier de consultation des entreprises). La dernière réunion de travail en date du 4 juin 2021 en présence des représentants de l'Agence Adour Garonne, d'Aveyron Ingénierie et du cabinet d'étude Sud Infra Environnement a permis d'en fixer les modalités.

Renouvellement convention d'occupation précaire à Laval Haut : le Conseil Municipal donnent un avis favorable au renouvellement de l'occupation précaire de parcelles communales située à Laval Haut pour l'année 2021 à Monsieur BEQ.

Travaux de Voirie :

- le fauchage et le passage du point à temps sur l'ensemble de la voirie communale va débiter très prochainement.
- Plusieurs travaux de réfection de voirie sont en cours aux Terrisses à Campan, au Besset à Lagriffouillère ou des arbres vont être également coupés.
- Mise en sécurité de la RD en traverse : Monsieur le Maire présente aux élus le projet proposé d'aménagement de mise en sécurité de la RD en traverse du village de Moyrazès sur la portion qui débiterait au bâtiment mairie et se prolongerait jusqu'à l'école et intégrant la sortie de la rue de la Landette. La commission va prochainement se rendre sur site en présence du technicien d'Aveyron Ingénierie.

Prochaines manifestations :

- La Caravane du sport : Pays Ségali Communauté accueillera prochainement « La Caravane du Sport » sur son territoire, cette manifestation fera une halte sur la Commune de Moyrazès le vendredi 30 juillet prochain. Initiée et animée par l'UFOLEP cette manifestation a pour vocation d'animer et valoriser le territoire, de faire découvrir différentes activités sportives, ludiques, préventives, de faire connaître les offres d'animation, de faire découvrir le métier d'animation et le bénévolat auprès des intéressés, de créer du lien social en incitant les habitants à être acteur de l'évènement.

Cette manifestation se déroulera au centre du village devant l'Espace Culturel Jean Mazonq et sur la place Saint Médard.

- Mois du film documentaire : Dans le cadre du film documentaire, la commune projettera le lundi 15 Novembre 2021 à 20H30 dans la salle polyvalente des Arméniès le film de René Allio - L'Heure exquise (1981) suivi de Jocelyne Saab - Les fantômes d'Alexandrie (1986). Federico ROSSIN, historien du cinéma sera présent lors de cette projection afin d'échanger à la fin de la projection.

En relation avec le mois du film documentaire il est prévu d'accueillir dans l'espace culturel Jean Mazonq l'exposition du Port a jauni destinée à accompagner la découverte du livre, elle est une déclinaison sensorielle et corporelle du recueil Mes idées folles (Date à définir) : exposition de créatures découpées pour une mise en place ludique dans l'espace dédié, format des images agrandies et l'effet que cela peut avoir pour l'enfant : l'enfant se retrouve devant des panneaux qui font 30 cm sur 2 mètres de haut l'oralité : des casques d'écoute sont mis à disposition du lecteur avec une traduction sonore des textes lus dans les deux langues, arabe et français et le jeu : des jeux autour de la langue, du dessin et de la calligraphie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

~~~~~